

Affectation et utilisation des terres forestières en Afrique centrale : État des lieux, défis et perspectives

[Actualité des forêts tropicales]

Simon LHOEST



L'affectation des terres forestières en Afrique centrale...

1. ... c'est quoi ?

→ Concepts théoriques

2. ... pourquoi ?

→ Importance du zonage forestier

3. ... comment ?

→ Bref historique et état actuel

4. ... ça fonctionne ?

→ Potentiel et efficacité des affectations dans l'atteinte de leurs objectifs

5. ... dans le futur ?

→ Défis et enjeux majeurs

6. ... *what else?*

→ Perspectives concrètes

L'affectation des terres forestières en Afrique centrale... ... c'est quoi ?

1

Concepts théoriques



- **Affectation des terres (*land allocation*) :**

Stratification des utilisations territoriales dans un paysage et qui fournit des orientations de base pour chaque zone

- **Utilisation des terres (*land use*) :**

Pratiques d'utilisation des terres par les sociétés humaines pour diverses activités socio-économiques

➔ Zones de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité par ex.

- **Occupation des sols (*land cover*) :**

Écosystème particulier présent sur des terres émergées

- **Zonage (*zoning*) :**

Processus d'identification (ou de délimitation) de zones géographiques séparées par des affectations des terres différentes (et par des lignes directrices qui y sont liées), dans le cadre d'un processus plus vaste de planification de l'affectation des terres

→ **Macro-zones** = Vastes aires géographiques (aire protégée, zone agro-forestière communautaire, concession extractive, etc.) souvent scindées en micro-zones

→ **Micro-zones** = Aires bien définies dans l'espace à l'intérieur d'une macro-zone, où la gestion des terres diffère des micro-zones adjacentes (définies dans les plans de gestion) → pêche, collecte locale de PFNL, agriculture, conservation, ...

→ En Afrique centrale : plans de zonage nationaux

- **Classement des forêts (*classification*) :**

Ensemble de procédures par lesquelles une forêt est incorporée dans le domaine privé de l'État. Le classement se fait par un acte réglementaire qui fixe les limites géographiques et les objectifs de gestion de cette forêt (production, récréation, protection de l'environnement, conservation de la diversité biologique)

- **Planification de l'utilisation des terres (*land use planning*) :**

Processus par lequel les parties prenantes (membres des communautés locales, autorités traditionnelles, représentants du gouvernement, secteur privé, scientifiques, etc.) se rassemblent et discutent pour déterminer comment gérer les ressources d'une aire géographique donnée au bénéfice des générations présentes et futures

Affectation des terres (*land allocation*) ?
Utilisation des terres (*land use*) ?
Occupation des sols (*land cover*) ?



Affectation des terres (*land allocation*) ?
Utilisation des terres (*land use*) ?
Occupation des sols (*land cover*) ?



Affectation des terres (*land allocation*) ?
Utilisation des terres (*land use*) ?
Occupation des sols (*land cover*) ?



L'affectation des terres forestières en Afrique centrale...
... pourquoi ?

2

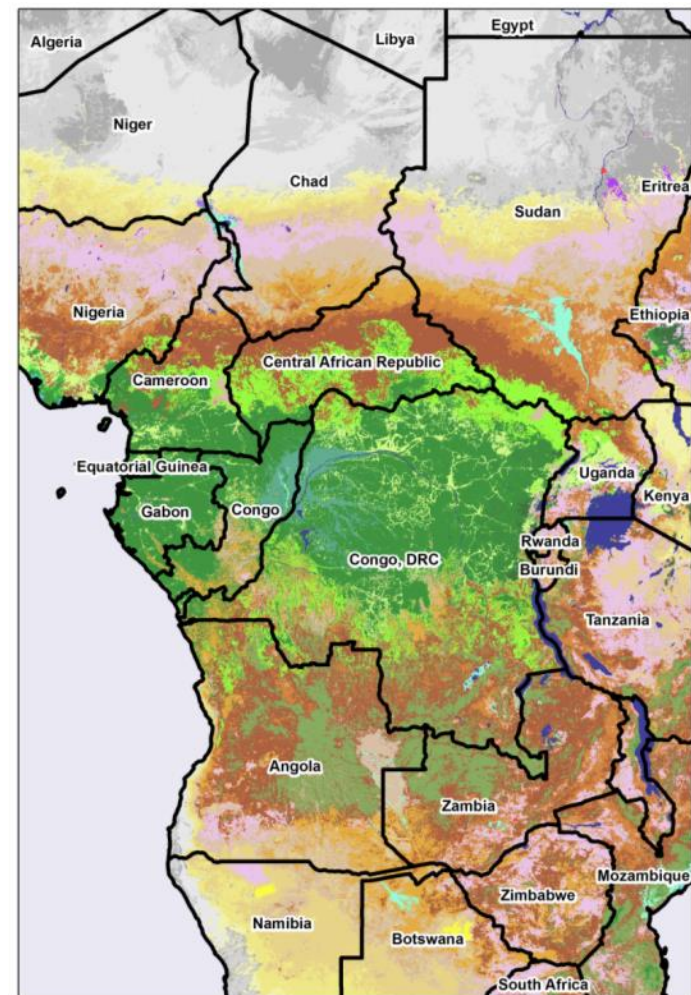
Importance du zonage forestier

- **Afrique centrale = 6 pays :**

- 58,9% ■ République Démocratique du Congo (RDC)
- 36,5% ■ République Centrafricaine (RCA)
- 45,6% ■ Cameroun
- 65,8% ■ République du Congo
- 84,5% ■ Gabon
- 58,2% ■ Guinée Équatoriale

- **Part des recettes publiques issues des ressources naturelles :**

- RDC : 26,8%
- Cameroun : 28,6%
- Gabon : 53,9%
- Congo : 79,0%
- Guinée Équatoriale : 88,0%



- Objectifs locaux, nationaux et internationaux
- Conservation de la **biodiversité**, développement de grands projets d'**infrastructures**, mise en œuvre des schémas d'**utilisation des terres**
- **Planification de l'affectation des terres**
 - ➔ Décisions informées entre intérêts sectoriels différents/concurrents/incompatibles (ex. : exploitation minière, développement communautaire, aires protégées, plantations agro-industrielles, concessions forestières, ...)
- Zonage :
 - Désignation des utilisations permises/interdites
 - Identification des utilisations les + judicieuses = fct (sols, environnement, ...)
 - Bien-être des populations locales + environnement physique, économique, social

- +/- 46% des 1,6 millions de km² de forêt dense humide africaine allouées comme **concessions forestières** ou désignées comme **aires protégées**

Table 1
Area estimates by country and affectation (logging, protection).

Countries	Land	Designated for protection		Designated for logging	
	Area (km ²)	Area (km ²)	% ^a	Area (km ²)	% ^a
Cameroon	465,445	37,450	8.05	60,935	13.09
Central African Republic	620,152	76,743	12.37	34,293	5.53
Congo	342,766	35,993	10.50	147,127	42.93
Democratic Republic of Congo	2328,225	261,063	11.21	248,276	10.66
Equatorial Guinea	26,730	5104	19.09	14,375	42.93
Gabon	262,538	28,620	10.96	90,375	34.60
Congo Basin	40,45,856	444,973	11.00	595,381	14.72

^a % of Land area.

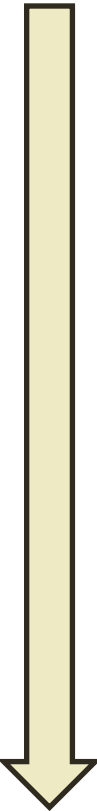
- → **Gestion forestière multi-usage pour le bois, les PFNL et les services écosystémiques ?**
 - Stratégies plus équitables, satisfaisant la demande des multiples parties prenantes
 - Techniques d'exploitation moins dommageables
 - ... = **Gestion forestière durable ?**
- Rare en Afrique centrale...

L'affectation des terres forestières en Afrique centrale...
... comment ?

3

Bref historique et état actuel

Bref historique de la gestion des forêts en Afrique centrale

- 
- 1945-1970 : Époque pionnière avec capacités limitées pour exploiter loin des côtes
 - 1970-1990 :
 - Expansion de l'exploitation forestière
 - Pur modèle de production
 - Émergence d'une base scientifique croissante de recherche en sylviculture tropicale
 - Pas de réelles contraintes légales pour la gestion
 - 1990-2017 :
 - Ouverture du secteur forestier
 - Développement de la logique de gestion forestière durable
 - Révisions des lois forestières :
RCA en 1990 et 2008, Cameroun en 1994, Guinée Équatoriale en 1997, Congo en 2000, Gabon en 2001, RDC en 2002

État actuel de l'affectation des terres forestières en Afrique centrale

- La majorité des terres forestières dans les 6 pays « appartiennent » aux États (régime de domanialité)
 - ➔ **États** = seules entités habilitées à délivrer des titres/concessions (exploitation, aires protégées, forêts communautaires, ...)
 - ➔ **Populations locales** :
Utilisation des terres & ressources forestières indépendamment des entités légales, sans réel contrôle par le « propriétaire légal »
- Entreprises et ONGs spécialisées dans l'élaboration des plans d'aménagement + collaboration avec les gouvernements, les institutions scientifiques et le secteur privé



État actuel de l'affectation des terres forestières en Afrique centrale

1. Terres forestières « ordinaires » = forêts en-dehors de tout titre officiel

- ➔ Droits d'usages locaux (définis dans les lois) sans restriction pour :
chasse, pêche, collecte de PFNL, agriculture
- ➔ Mosaïque de vestiges de vieilles forêts matures, forêts secondaires, jachères d'âges variés et parcelles agricoles permanentes (abattis-brûlis)

2. Titres forestiers et concessions (2012) :

- Concessions forestières industrielles = 595 381 km²
- Aires protégées = 444 979 km²
- Forêts communautaires = 10 000 km²
- Plantations industrielles :
 - 430 km² au Cameroun (palmier à huile + caoutchouc + banane)
 - 680 km² au Congo (eucalyptus)

Aires protégées (AP)

- 60% des AP forestières = catégories UICN I (réserves naturelles intégrales) & II (parcs nationaux)
- 40% = catégories IV (aires de gestion des habitats/espèces, 16%) et VI (zones de gestion de ressources protégées, 24%)
- Modèle dominant = conservation intégrale
- Seules activités officiellement reconnues : recherche & récréation (éco-tourisme)
- Gestion généralement pour la biodiversité et la récréation, en tenant compte de la préservation d'autres services (eau, stockage de carbone, ...)



AIRES PROTÉGÉES D'AFRIQUE CENTRALE

État 2015



Aires protégées (AP)

314 AP en Afrique centrale

- Seulement 10 ont un plan de gestion officiellement approuvé par les autorités !
- Plusieurs importantes AP sous de grosses pressions : factions armées, afflux de personnes déplacées par des conflits armés, braconnage, ...

**AIRES
PROTÉGÉES
D'AFRIQUE
CENTRALE**

État 2015



Concessions forestières industrielles

- 293 concessions officiellement reconnues en 2010 :

- 90 avec un plan d'aménagement approuvé
- 95 en cours d'élaboration du plan d'aménagement (à finaliser dans les 2-5 ans)
- 108 pas engagées dans le développement d'un plan d'aménagement conforme
- 139 assiettes annuelles de coupes autorisées

↓

= **59%** des forêts de production
dont concessions certifiées = **13%** des forêts de production

↓

= **41%** des forêts de production

➔ Système de gestion consacré uniquement à la production de bois pour un profit immédiat, sans considérations de durabilité sur le long terme

Forêts communautaires (FC)

- Bien implantées au Cameroun, quelques-unes au Gabon, dispositions dans les lois forestières de RDC et RCA
- FC au Cameroun :
 - Domaine Forestier Non Permanent
 - < 5000 ha
 - Tous les droits d'usages des ressources forestières sont alloués à une communauté pour 25 ans
 - ~~Droits de propriété permanents~~
 - ➔ Similaire aux concessions, en plus simple et plus petit, avec un cadre légal différent
 - PFNL = souvent la meilleure seconde option après l'exploitation du bois



Systèmes de gestion foncière en Afrique centrale

→ Dualité juridique entre régimes fonciers « **moderne** » et **coutumiers**

1. Régime foncier « moderne »

- Immatriculation = création de propriété privée individuelle (très lourd !)
- Présomption de « domanialité » du reste des terres, mais possibilité pour les individus de se voir octroyer des « concessions forestières » sous condition de « mise en valeur »

Domaine national = catégorie spécifique à certains pays africains

= catégorie « par défaut » en attendant des évolutions vers d'autres statuts fonciers (propriété individuelle, domanialité privée, ...)

→ Logique de « patrimoine collectif », ~~propriété~~

→ L'État en est le « gardien » et non le propriétaire



Systemes de gestion foncière en Afrique centrale

→ Dualité juridique entre régimes fonciers
« **moderne** » et **coutumiers**

2. Régimes fonciers coutumiers

- Grande diversité
- Combinaison, dans des proportions variables, de la part de l'**individuel** et du **collectif**
- Exploitation de la ressource sur une base **individuelle-familiale**
- Utilisation de l'espace codifiée totalement codifiée au niveau **collectif**
→ **Finages** et **terroirs** villageois = espaces aux limites non bornées sur lesquels se déploient les droits coutumiers d'une communauté (quel que soit le mode d'appropriation et les statuts fonciers légaux)

Droits sur le sol (foncier)

& Modes d'appropriation des ressources (arbres, PFNL, ...)





Systemes de gestion foncière en Afrique centrale

Superposition de régimes fonciers « **moderne** » et **coutumiers**

- ➔ Conséquences négatives sur le maintien du couvert boisé
- ➔ Déforestation pas imputable à un régime foncier particulier :
 - Domanialité privée ➔ ~~Protection effective par administrations~~ (manques de moyens)
 - Régimes coutumiers
 - ➔ « Droit de la hache » pour reconnaissance des droits fonciers exclusifs
 - ~~Clarté et intégration~~ des différents droits exercés et de leurs usages légitimes

Présomption de domanialité & non reconnaissance des formes coutumières d'utilisation de l'espace et des ressources

➔ Risques d'attributions des terres boisées pour la conversion à d'autres usages

Systèmes de gestion foncière en Afrique centrale

- Besoin pour les populations de conserver un accès aux ressources indépendamment du statut foncier
→ Pour REDD ou PSE, identifier les droits réels sur les finages/terroirs !
- Nécessité d'une orientation politique claire pour évolution de la situation foncière
→ Reconnaissance des droits pratiques des différents acteurs



L'affectation des terres forestières en Afrique centrale...
... ça fonctionne ?

4

Potentiel et efficacité des affectations
dans l'atteinte de leurs objectifs

Aires protégées

Efficacité remise en question...

- *Paper parks?*
- +/-50% de sites avec ↓ biodiversité sur les 20-30 dernières années (60 AP, 31 sp)
- ↓ de 18% du *Live Planet Index* dans les AP terrestres entre 1970 et 2010
- Facteurs déterminants = Changements écologiques à l'extérieur des zones protégées (feux, exploitation forestière croissante, ...)



Versus

Efficacité avérée...

- Arrêt du front de défrichement, même pour les AP les moins financées
- Pas de déclin systématique de biodiversité animale dans les AP (15 AP, 250 sp)
- Richesse spécifique et abondances des espèces supérieures dans les AP
- AP nécessaires mais pas suffisantes
→ Nombreuses espèces partiellement/totalement en-dehors des AP



Aires protégées

- Plan Stratégique pour la Biodiversité 2020



- ➔ 17% des territoires terrestres à inclure dans le réseau d'AP pour les pays signataires
 - ➔ Actuellement un peu moins de 15% des milieux terrestres
-
- 78% des sites importants pour la biodiversité ne sont pas protégés adéquatement



Aires protégées

- Renforcement des dynamiques régionales institutionnelles et fonctionnelles depuis 2000s :
 - PFBC = Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
 - CEEAC = Communauté Économique des États d'Afrique Centrale
- Mouvement d'autonomisation des administrations en charge des aires protégées :
 - ICCN = Institut Congolais de Conservation de la Nature (RDC, 1963)
 - ANPN = Agence Nationale des Parcs Nationaux (Gabon, 2007)
 - ACFAP = Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (Congo, 2010)



Aires protégées

- Orientation vers une gestion déléguée/partagée des AP avec structures privées/ONGs, car :
 - Difficultés financières des états
 - Manque d'investissement dans les AP
 - Problèmes de gouvernance
 - Menaces sans cesse grandissantes
- Manques de moyens humains, financiers et matériels dans les administrations
 - ➔ Implication des populations rurales et des acteurs privés indispensable
 - ➔ Évaluation des coûts et bénéfices (économiques, sociaux, environnementaux) des AP
 - ➔ Partage entre les diverses parties prenantes (avec équité, transparence, respect mutuel)



Aires protégées

- Pressions sans cesse croissantes :
 - Pression de chasse, dont le grand braconnage
 - Projets d'exploitation minière/pétrolière
 - Développement de grandes infrastructures (barrages, grands axes routiers, ...)
 - Défrichements agricoles
- Conflits et compromis entre **développement économique** et **conservation de la biodiversité**
- État des lieux périodique des AP de la région
 - ➔ Comptabilité écologique, sociale, économique
 - ➔ RAPAC-OFAC-COMIFAC



Concessions forestières industrielles

- Plan d'aménagement en exploitation sélective = contrat entre l'État et la société forestière avec l'objectif d'assurer un flux régulier de bois d'œuvre sans compromettre les futures « récoltes » tout en conservant d'autres biens et services forestiers
- Modification inévitable de la composition spécifique
 - ➔ Déclin des espèces sensibles aux perturbations (végétales & animales)
 - ➔ Végétation : essences des forêts matures non perturbées
 - ➔ Animaux : espèces de faibles niches écologiques (ex. : certains amphibiens)



Nasi *et al.* (2012), Edwards *et al.* (2011), Gourlet-Fleury *et al.* (2013), Baraloto *et al.* (2012), Ernst *et al.* (2006), Gibson *et al.* (2011), Putz *et al.* (2012), Asner *et al.* (2010), Bonnell *et al.* (2011), Rutishauser *et al.* (2015), Poorter *et al.* (2016), West *et al.* (2014), Nasi *et al.* (2012)

Concessions forestières industrielles

- Richesse spécifique animale et végétale ~ zones matures non perturbées adjacentes
- Plupart des fonctions et services maintenues par l'exploitation
- Stockage de carbone :
 - ➔ Émissions par unité de surface << conversion en zones agricoles ou en plantations
 - ➔ Reconstitution partielle/complète du stock en plusieurs décennies, selon l'intensité d'exploitation, les conditions climatiques et/ou pédologiques



Concessions forestières industrielles

3 sources principales de perturbation de la **faune** dans les concessions forestières :

- **Routes d'exploitation & chasse :**
 - Facilitent l'accès à des zones forestières lointaines et précédemment inaccessibles
 - ↑ du taux de construction de routes depuis 2000
 - Impact variable sur la faune selon les espèces et les conditions locales (position, largeur, intensité du trafic)
- **Augmentation démographique :**
 - Campements et infrastructures attirent plus de résidents (ouvriers et familles)
 - Agriculture et chasse ↑
 - En concessions non certifiées, beaucoup d'ouvriers impliqués dans la chasse
- **Perturbation d'habitats par l'exploitation :**
 - Impacts variables selon les espèces
 - Peu d'impacts directs de l'exploitation
 - >< pression de chasse et ouverture de routes



Nasi *et al.* (2012), Thibault & Blaney (2003), Poulsen *et al.* (2009), Laporte *et al.* (2007), Nasi *et al.* (2008), Laurance *et al.* (2006), Laurance *et al.* (2008), Vanvliet & Nasi (2008), van der Hoeven *et al.* (2010)

Concessions forestières industrielles

- Pression de chasse considérée comme non durable si village > 1000 habitants
- Mesures à entreprendre pour concilier production et conservation :
 - Planification optimale et gestion active du réseau de routes d'exploitation
 - Meilleur contrôle de l'accès aux UFA
 - Approvisionner les ouvriers en sources de protéines « durables »
 - Interdiction de chasse pour les ouvriers ou plans de gestion cynégétique durable (ciblant uniquement certaines espèces très résistantes à la chasse et à la pression humaine, comme *Atherus africanus* et *Cephalophus monticola*)
 - Intégration des droits coutumiers dans les plans d'aménagement
 - Lutte anti-braconnage active + contrôles internes aux sociétés
 - Systèmes de monitoring des impacts sur le long terme
 - ➔ Partenariats nécessaires sur le long terme entre les sociétés, centres de recherche et ONGs de conservation



Forêts communautaires (FC)

- Exploitation artisanale de quelques pieds/mois, organisée et gérée par la communauté elle-même avec des moyens réduits
- Création de nombreux emplois ponctuels dans le(s) village(s) : 1/5^{ème} de la population moyenne des villages autour du Dja, rémunérations « élevées »
- Revenus issus de la vente de bois parfois partiellement investis dans des projets de développement local
 - ➔ Manque de mécanismes de contrôles de la gestion financière
 - ➔ Impact socio-économique souvent visible avec amélioration de l'habitat individuel, de l'existence d'une aide aux malades et aux personnes âgées



Forêts communautaires (FC)

- FC profitables aux niveaux économique et environnemental >< situations sans FC
- Facteurs importants influençant les rendements économiques et financiers :
 - Compétences techniques et managériales des communautés
 - Accès au financement
 - Accès aux ressources juridiques
 - Accès aux informations sur le marché
- 4 barrières majeures au marché du bois :
 - Échelle (trop petite)
 - Transport (difficile vu l'état des routes, l'éloignement et la corruption)
 - Gestion (peu professionnelle)
 - Culture des populations concernées (considérée comme peu orientée vers le commerce)



Forêts communautaires (FC)

- Conclusions générales de la foresterie communautaire au Cameroun :
 - Accès difficile au marché
 - Génération de revenus
 - Création d'emploi local
 - Pas une véritable alternative économique
 - Faible contribution au développement local
 - Faible contribution à la lutte contre la pauvreté



L'affectation des terres forestières en Afrique centrale... ... dans le futur ?

5

Défis et enjeux majeurs

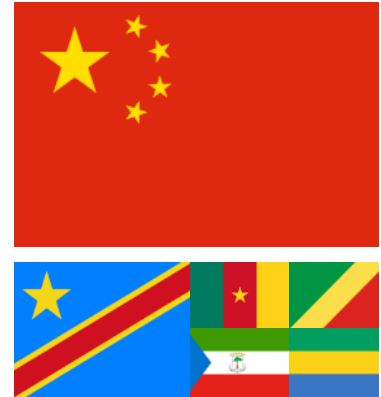


Réformes des politiques forestières et foncières

- Réformes des lois forestières
 - ➔ Résultats mitigés : gestion rationnelle plus durable *versus* corruption et népotisme
- Engagements reconnaissant les droits fonciers des communautés forestières
 - ➔ RDC, Cameroun, Congo
- Reconnaissance croissante de la place unique des femmes et des groupes autochtones dans le processus de planification de l'utilisation des terres
- Réformes foncières depuis les années 2000
 - ➔ Congo, Gabon + modifications en discussion pour Cameroun, RDC, RCA
- Ratification d'engagements internationaux
 - ➔ Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
 - ➔ Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Tendances économiques mondiales et incidences locales

- **Crise financière mondiale de 2008** : effets aux niveaux national et local
 - Recul de la demande européenne et mondiale de bois et de produits forestiers
 - Retrait de certains des principaux concessionnaires forestiers européens + licenciements
 - Concurrence d'opérateurs illégaux
 - Diminution des indicateurs de biodiversité
- **Influence croissante de la Chine**
 - 0,7 milliards de \$ investis dans 5 pays du Bassin du Congo
 - Amélioration des réseaux routiers → Développement économique
 - Déforestation et dégradation *versus* développement durable ?
- **Acquisition à grande échelle de terres exploitables**
 - Investisseurs étrangers et nationaux (spéculation)
 - Terres à bas prix pour production de matières premières agricoles & énergétiques
 - Demande accrue pour huile de palme et biocarburants



Émergence de nouvelles stratégies transversales

- **REDD+**

= Réduction des émissions de carbone liées à la déforestation et à la dégradation des forêts


→ RDC et Congo = pays pilotes

→ Cameroun, RCA, Gabon : associés à la planification de manière moins formelle



- **FLEGT = *Forest Law Enforcement, Governance and Trade***

→ Négociations pour l'élimination de l'exportation illégale du bois vers le marché européen



L'affectation des terres forestières en Afrique centrale...
... *what else?*

6

Perspectives concrètes

Systèmes de gestion foncière, 6 propositions opérationnelles :

1. Réviser la notion de « **mise en valeur** » → « Contribution active au développement durable et à la conservation de l'environnement »
2. Mise en cohérence et continuité des **lois foncières** et **lois forestières**
3. Identifier et cartographier, dans chaque pays, les **espaces coutumiers (terroirs/finages)** + identifier et enregistrer les différents droits exercés par les différents groupes d'acteurs
→ Cartographie participative, plans de zonage, partage des bénéfices d'exploitation
4. Organisation de la **foresterie communautaire** dans chaque pays
5. Abandon de la **présomption de domanialité privée des États** sur les forêts
→ Procédures + concrètes : immatriculation, classement, enregistrement, ...
6. Notion de « **Domaine Forestier Permanent** » dans les codes forestiers et fonciers
= objectif essentiel des plans de zonage

Gouvernance

- **Manque d'harmonisation, déconnexion entre administrations forestières – ONGs – privé**

➔ *Success stories* pour la conservation de la biodiversité + production de bois
= cas où les sociétés forestières et gestionnaires d'AP travaillent ensemble

➔ Importance de la collaboration entre tous les gestionnaires, dans une logique de gestion intégrée, maximisant la connectivité des massifs forestiers



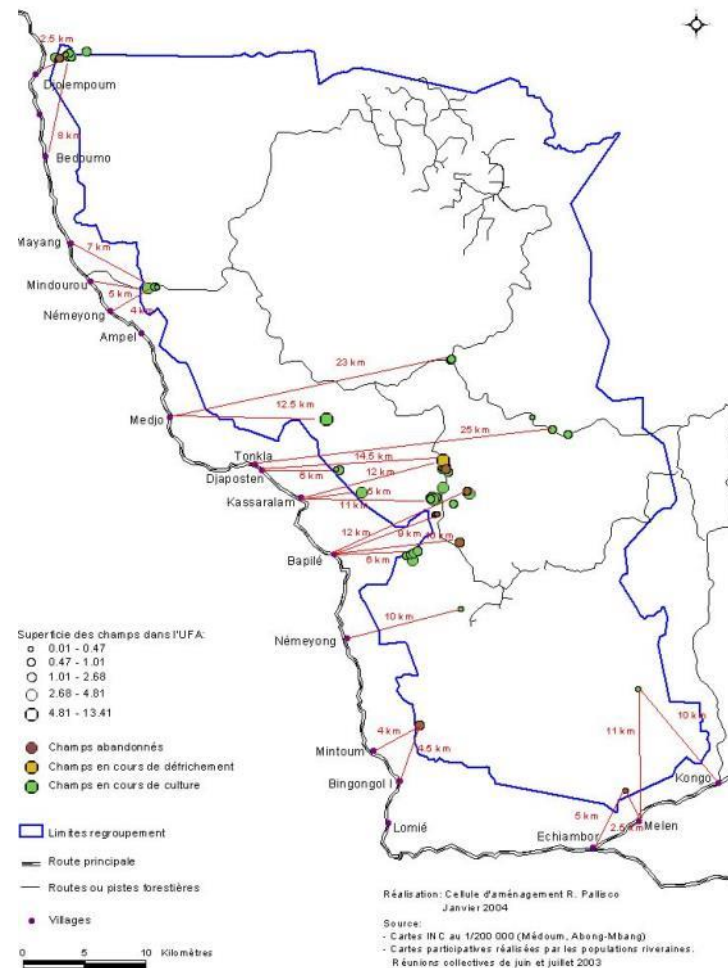
Gouvernance

- Meilleure **intégration de toutes les parties prenantes** dans la conception et la mise en œuvre des plans d'aménagement (production & conservation)
 - ➔ Développement de plateformes représentatives locales pour consultations des parties prenantes : secteurs privés-publics, secteur informel, société civile, ...
- Besoin d'un **forum régional** intégrant la biodiversité des forêts de conservation et production
 - ➔ COMIFAC (« Plan de convergence »), RAPAC (aires protégées), ATIBT, IFIA
 - ➔ Équivalent du RAPAC pour les initiatives « biodiversité » en forêts de production ?



Participation publique

- Populations locales habitent ces forêts depuis des siècles et leur mode de vie en dépend
- Conflits entre permis d'exploitation minière, concessions forestières, AP, et terroirs-finages
- Lois exigent un engagement important des populations locales + études socio-économiques >< avant
- Macro-zonage : plusieurs ministères nationaux + représentants société civile & secteur privé
- Micro-zonage : participation active de représentants des communautés locales + privé



Participation publique

- Niveau idéal, approprié et/ou réalisable de participation publique dans le zonage ?
- Macro ou micro-zonage en premier lieu ?
- Cartographie participative et engagement local : minimum 1 an
- Inclusion des perceptions et usages des populations locales = essentiel !



Certification forestière

- Seules les sociétés forestières certifiées investissent dans la conservation de la biodiversité
- Activités proactives de conservation de la biodiversité + suivis réguliers & audits externes
- Activités concrètes :
 - ✓ Exploitation forestière à impact réduit (EFIR)
 - ✓ Planification adéquate du réseau routier et des infrastructures
 - ✓ Protection des sites à grande sensibilité écologique
 - ✓ Contrôles proactifs de la chasse-braconnage et alternatives à la viande de brousse
 - ✓ Contrôles stricts sur routes et interdiction de transport de viande de brousse
 - ✓ Formations et sensibilisation du personnel
 - ✓ Suivi régulier des progrès



Certification forestière

- 0 certification en 1995 → 4,8 millions d'ha certifiés en 2010
- Impacts concrets parfois difficilement mesurables par les auditeurs
- Besoin d'outils standardisés de suivi (dont biodiversité, idem pour AP !)
- Manque d'expertise pour l'évaluation de la biodiversité
 - ➔ **Méthodes et indicateurs harmonisés pour évaluation des impacts de gestion ?**
 - ➔ **Besoin de recommandations concrètes pour le contexte de l'Afrique centrale**



Certification forestière

- Outils existants :
 - ✓ Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique (2003)
 - ✓ Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois (2009)
 - ✓ 3 guides pratiques pour les gestionnaires des forêts de production (ATIBT, 2007), les aspects sociaux de la gestion forestière (ATIBT, 2006) et la gestion de la faune dans les concessions (ATIBT, 2006)
 - ✓ Guide pour l'application du principe 9 du FSC dans les concessions du Cameroun : identification des Hautes Valeurs de Conservation (Daïnou *et al.*, 2016)



Concessions 2.0

- Prise en compte des réalités de la superposition des droits et des modes d'utilisation de ressources multiples
- 4 caractéristiques :
 - Cartographie et reconnaissance des espaces coutumiers dans et autour des concessions
 - Partage des revenus de l'exploitation du bois (indexé avec surfaces coutumières incluses dans la concession + accords contractuels de gestion avec les communautés)
 - Possibilité d'exploitation commerciale de ressources autres que le bois d'œuvre sous la supervision du concessionnaire
 - Gouvernance inclusive pour la gestion des droits superposés dans l'espace de la concession

Concessions 2.0

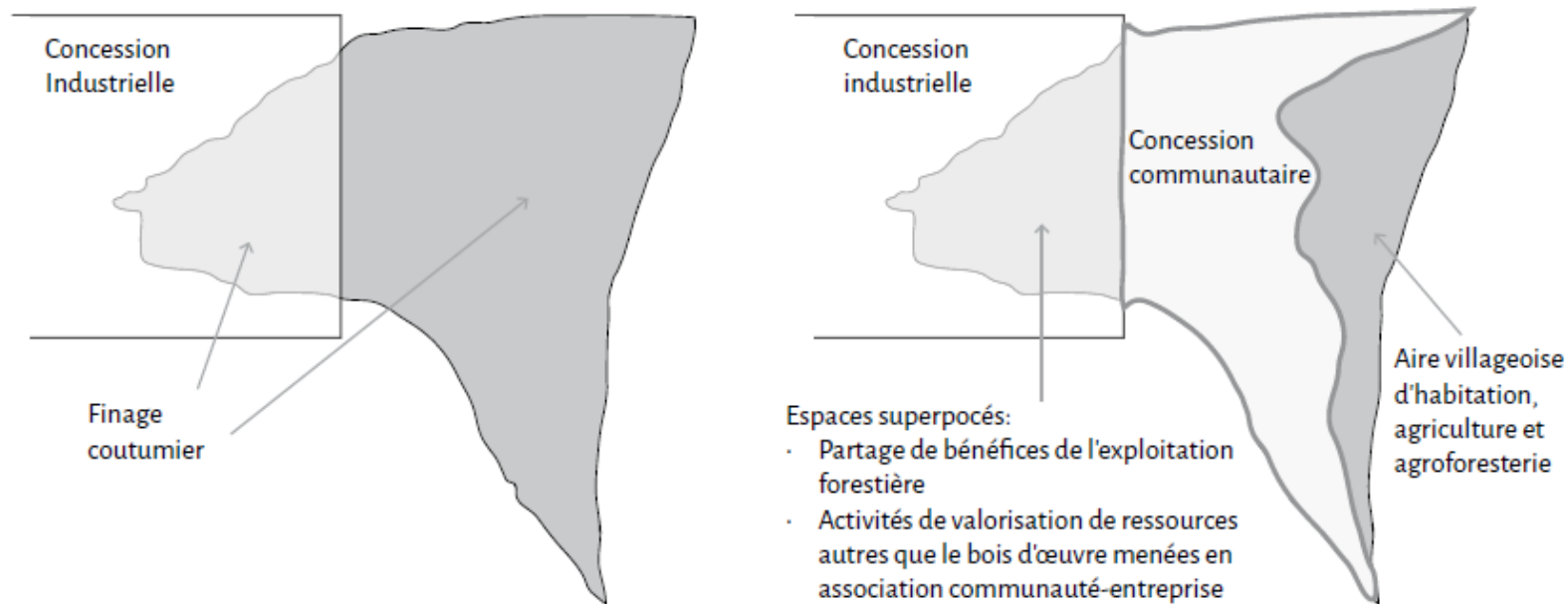


Figure 15.2 Schéma de la double dimension potentielle de la foresterie communautaire : finage chevauchant la concession industrielle, espace potentiel de la concession communautaire et zones agroforestières

L'affectation des terres forestières en Afrique centrale...
... so what?

Take-home message

7

- Les AP seules ne sont pas suffisantes pour éviter les pertes en biodiversité
- Les concessions forestières bien gérées peuvent jouer un rôle important dans la protection de la biodiversité, en particulier en périphérie des AP
 - ➔ & Contribution à l'augmentation du niveau de vie & développement économique
- L'intégration de toutes les parties prenantes dans la planification forestière est indispensable
- Scénarios futurs : développement durable *versus* déforestation-dégradation des forêts

➔ Nombreuses incertitudes et questions, mais... tout n'est pas perdu !

« Une sérieuse étude de toutes les ressources et des besoins de développement du secteur (mines, routes, agriculture, etc.) est nécessaire, afin d'atteindre un consensus sur une utilisation des terres qui soit cohérente avec les obligations locales, nationales et internationales » (Beck, 2010).

Plein de défis à relever pour nos nouveaux ingénieurs forestiers tropicaux...

Merci pour votre attention !

